

Georges Ibrahim Abdallah

**Un combattant communiste libanais
détenu en France depuis 1984**

Cette maquette .pdf est destinée à l'impression en A4, elle diffère sensiblement de la maquette de l'édition papier.

1. Qui est Georges Ibrahim Abdallah ?

1.1. Jeunesse

Georges Ibrahim Abdallah est né à Kobayath – Akkar, dans le Nord du Liban, le 2 avril 1951. Il a suivi ses études à l'Ecole Normale à Achrafieh, et en est sorti diplômé en 1970.

Georges Abdallah a grandi à une époque où la crise structurelle de l'entité libanaise devenait de plus en plus insurmontable. C'est l'époque où pour conjurer tout changement et contrer la radicalisation du mouvement des masses populaires et de la jeunesse, la bourgeoisie n'hésita pas à pousser vers la guerre civile confessionnelle.

L'affirmation de la réalité révolutionnaire palestinienne sur le devant de la scène régionale et libanaise a démultiplié la portée des diverses luttes sociales au début des années 70. A la veille de la guerre civile de 1975, la crise du système a changé de nature et la portée des enjeux s'est modifiée.

Les 'ceintures de la misère' autour de Beyrouth, les villes et les villages du Sud et les camps de réfugiés aux abords des principales villes incarneront dès lors et pour de longues années les enjeux locaux, régionaux et internationaux du mouvement révolutionnaire...

Cette réalité de lutte, de résistance et de sacrifice a construit la conscience politique de Georges Abdallah et déterminé son engagement révolutionnaire. Il choisit la résistance face aux massacres de masse perpétrés par les bourgeois confessionnalistes de tous bords et leurs alliés israéliens et franco-américains et commence son engagement politique dans les rangs du Parti National Social Syrien (PNSS, progressiste et panarabe) pour rejoindre ensuite la résistance palestinienne, en adhérant au FPLP.



Beyrouth, janvier 1976. Les milices fascistes chrétiennes rasant le quartier palestinien de la Quarantaine, c'est une véritable boucherie d'hommes, de femmes et d'enfants. Une vieille palestinienne implore le milicien d'arrêter le massacre.

1.2. L'invasion israélienne de 1978

Le 14 mars 1978, trois jours après l'action d'un commando palestiniens infiltré au Sud-Liban contre un bus, l'armée sioniste envahi le Liban pour y détruire les bases des organisations palestinienne au sud de la rivière Litani (qui marque la frontière du Sud-Liban). L'armée sioniste tue 1186 civils libanais, provoque le départ de 285.000 réfugiés, endommage 82 villages et rase complètement six d'entre eux. Georges Abdallah combat dans les rangs du FPLP cette invasion et sera blessé à cette occasion.

Cette invasion entrainera le conseil de sécurité de l'ONU à voter une résolution stipulant le retrait de l'armée israélienne et mettant en place une force "d'interposition" (la FINUL). Israël contourne cette résolution en remettant le Sud-Liban à une milice de Libanais chrétiens à sa solde, l'Armée du Liban Sud (ALS), qui fera régner une terreur blanche dans la région (ouverture du camp de concentration de Khiam).



Un tank israélien surplombant le village de Ganata, au Sud Liban, le 3 mars 1978, lors de l'Opération Litani.

1.3. L'invasion israélienne de 1982

Après des mois d'agressions en tout genre (bombardements aériens et navals, raids hélicoptérés, attaques menées par l'intermédiaire de supplétifs mercenaires comme l'Armée du Liban Sud), l'armée israélienne envahit le Liban le 6 juin 1982.

L'armée israélienne a perdu 670 soldats. 18.000 combattants arabes sont morts durant cette guerre (soldats syriens, combattants de la gauche libanaise et des organisations palestiniennes)[1]. Des centaines de militants arabes capturés et 'disparus' dans les camps d'Ansar et de Khiam. Le bilan final de l'opération 'Paix pour la Galilée' est éloquent : 25.000 morts, 45.000 blessés, Beyrouth dévasté par des semaines de siège et de bombardements.

Les 16 et 17 septembre, c'est le massacre de Sabra et Chatila. L'armée israélienne, qui a encerclé ces deux camps de réfugiés palestiniens de Beyrouth-Ouest sans défense, laisse entrer les tueurs des milices fascistes chrétiennes et observent le massacre. Entre 1000 et 5000 civils désarmés sont froidement assassinés.



Le

Camp de réfugié de Sabra après le massacre

1.4. Les Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises

Cette invasion fut perpétrée avec la complicité générale des puissances occidentales. En réaction, des combattants libanais et arabes allèrent porter la guerre contre le sionisme et l'impérialisme dans le monde. Ce fut le cas des Fraction Armées Révolutionnaires Libanaises (FARL) qui entrèrent en action

en Europe, et dont les principales actions, extrêmement ciblées et précises, furent la tentative d'attentat contre Christian Edison Chapman, le responsable en second à l'ambassade américaine en France (12 novembre 1981) ; l'exécution du colonel Charles Ray, l'attaché militaire à l'ambassade américaine en France (18 janvier 1982) ; l'exécution de Yakov Barsimantov, le secrétaire en second à l'ambassade israélienne en France et, surtout, responsable du Mossad en France (abattu par une jeune femme le 3 avril 1982) ; la tentative d'attentat contre Rodrigue Grant, l'attaché commercial à l'ambassade américaine en France, qui se solda par la mort de deux artificiers de la police française qui tentaient de désamorcer la bombe placée sous la voiture du diplomate (22 août 1982) ; la tentative d'attentat de Robert Onan Home, le Consul Général des Etats-Unis à Strasbourg, qui échappa de peu aux balles tirées contre lui le 26 mars 1984.

Voici un des communiqués des FARL (celui de l'action contre Yacov Barsimantov) :

Nous, FRACTION ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE LIBANAISE, nous nous adressons à tous ceux qui condamnent la terreur et le terrorisme, à tous ceux qui militent pour l'abolition de la société d'exploitation et de guerre. Nous avons exécuté YACOV BARSIMANTOV. La presse impérialiste et les gouvernements qui soutiennent l'impérialisme, comme le gouvernement Français, crient au « terrorisme ». Qui sont les terroristes ? Ceux qui tuent un jeune Cisjordanien parce qu'il résiste à l'annexion de son pays par Israël, ceux qui bombardent les populations civiles du Sud Liban, ceux qui tuent aveuglément et osent se réclamer d'un pseudo « cessez le feu ». Nous, nous attaquons ceux qui organisent le génocide du peuple Palestinien. Nous, nous sauvegardons la vie des innocents même au péril de notre propre sécurité. Depuis sept ans le peuple Libanais subit la guerre. Depuis sept ans l'impérialisme, sous le couvert de la lutte contre les « fanatiques Palestiniens », détruit tout ce qui est progressiste au Liban. C'est notre droit de nous défendre. C'est notre droit aussi d'attaquer l'impérialisme partout où il sévit et en particulier là où il bénéficie du soutien politique du gouvernement en place. Nous poursuivrons notre guerre à la guerre impérialiste jusqu'à la victoire. À bas l'impérialisme Américain et ses mercenaires Européens.

La Victoire ou la Victoire.

Fraction Armée Révolutionnaire Libanaise

Paris, le 7 avril 1982

Le 6 août 1984. Les douaniers italiens arrêtent dans le train Ljubljana-Rome-Paris un jeune homme de 19 ans, Abdullah el-Mansouri, qui transporte environ huit kilos d'explosifs et qui se rend à Paris. Abdullah el-Mansouri ne

dira rien, mais c'est semble-t-il en étudiant l'achat du ticket que la police italienne arrête Joséphine Abdo Sarkis (26 ans) et Daher Feriol Favez (23 ans). Ils seront condamnés l'année suivant par un tribunal de Trieste à 15 années de prison.



Joséphine Abdo Sarkis

1.5. Arrestation

Les autorités françaises arrêterent Georges Ibrahim Abdallah le 24 octobre 1984, après qu'un groupe du Mossad et quelques-uns de ses agents libanais l'eurent suivi à Lyon. L'incarcération n'était motivée que par la détention de vrais-faux papiers d'identité : un passeport délivré légalement (avec une identité fictive) par les autorités algériennes.

Les autorités françaises avaient promis au gouvernement algérien la mise en liberté de Georges Ibrahim Abdallah. Dans ce but, elles avaient envoyé le chef du département des services secrets français (DST) en Algérie pour en informer le gouvernement algérien.

Dans le journal-mémoire qu'il a fait éditer, Jacques Attali, le conseiller du président français François Mitterand, écrivait : « Jeudi 28 mars 1985. Ivo Bonnet, patron de la DST, envoyé à Alger, explique qu'Abdallah, arrêté à Lyon, sera libéré pendant l'été en raison des faibles charges qui pèsent contre lui. Les Algériens lui répondent que le Français enlevé au Liban, Pyrroles [En réalité Peyrolles ; il s'agissait d'un diplomate français en poste à Tripoli, au Nord du Liban], sera relâché si Abdallah l'est aussi. On obtient que celui-là

précède celui-ci. » [Verbatim, tome I, Fayard, Paris, 1995, p. 1202].

Jacques Attali toujours : « Lundi 24 mars 1986. Réunion chez le Président (Mitterrand) avec Ulrich (représentant Jacques Chirac), Giraud, Raimond, le général Forey et Jean-Louis Bianco. Le Président : '... la DST avait été autorisée à dire aux Algériens (qui servaient d'intermédiaires) que la libération d'Ibrahim Abdallah était envisageable dans le cadre de la loi française. La DST a sans doute dit aux Algériens : on va le libérer tout de suite... » [Verbatim, tome II, Fayard, Paris, 1995, p. 25]

Mais les autorités françaises ne respectèrent pas cet engagement. Georges Ibrahim Abdallah fut traduit devant le tribunal le 10 juillet 1986 pour détention d'armes et d'explosifs ; une sentence de quatre années d'incarcération fut prononcée. Il refusa le procès mais n'objecta pas. Les Français manquaient à leur promesse.



Georges Ibrahim Abdallah à son procès

Les autorités françaises étaient alors soumises à une pression directe des États-Unis. Le président américain Reagan lui-même aborda le sujet du procès de Georges Ibrahim Abdallah lors d'une rencontre avec le président français Mitterrand. De nombreuses immixtions américaines s'étaient exercées pour pousser les autorités françaises à ne pas relâcher Georges Ibrahim Abdallah. Les États-Unis s'étaient constitués partie civile dans le procès. Les pressions sionistes ne manquaient pas non plus.

Attali : « Vendredi 27 juin 1986. A l'ambassade de France à La Haye, petit déjeuner traditionnel entre François Mitterrand et Helmut Kohl... François Mitterrand : '... Le conseiller pour la Sécurité de Ronald Reagan, John Pointdexter, nous télégraphie pour nous mettre en garde contre une éventuelle libération d'Ibrahim Abdallah avant son procès et avant que les autorités américaines n'aient toutes les preuves relatives aux charges contre lui. Son gouvernement, rappelle-t-il, s'est porté partie civile dans ce procès, et le Président américain y voit une occasion de démontrer la capacité et la volonté des sociétés démocratiques de faire pleinement justice contre ceux qui sont accusés de commettre des actes de terrorisme.' Pourquoi nous écrit-on cela ? Nous ne savons rien de ce dont il retourne. Les Américains sont-ils au courant des tractations engagées à ce sujet par le gouvernement à l'insu de l'Élysée? [La France est alors sous le régime de la cohabitation : en raison du décalage des élections parlementaire et présidentielle, le gouvernement est de droite et la présidence ('l'Élysée') de gauche. Le gouvernement menait en de nombreux points sa propre politique, en veillant à en écarter la Présidence] » [Verbatim, tome II, p. 103 à 105].

1.6. Les attentats massacres, le CSPPA, l'intox

A ce moment, la France était sous l'effet d'une série d'attentats aveugles à Paris entre 1986 et 1987, et qui avaient fait de nombreuses victimes françaises innocentes (13 morts et plus de 300 blessés). Ces attentats étaient revendiqués par le CSPPA (Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes) qui exigeait la libération de Georges Ibrahim Abdallah, du Libanais lié aux services secrets iraniens Anis Naccache et de Varoudjian Garbidjian, un militant de l'Armée Secrète Arménienne pour la Libération de l'Arménie (ASALA).

En fait, ces attentats étaient commis par un réseau proche de l'Iran, dirigé par le Tunisien Fouad Ali Salah, qui entendait faire payer à la France son soutien à l'Irak dans la guerre contre l'Iran.

Il est apparu par la suite que les services français savaient (sans en avoir identifier précisément les auteurs) de quel côté venaient ces attentats massacres. Mais à ce moment, les autorités françaises négociaient et débattaient avec les commanditaires du CSPPA (négociations secrètes qui d'ailleurs aboutirent et virent la libération des agents iraniens détenus en France). Pour couvrir ces négociations secrètes et rassurer l'opinion publique française (en la désinformant), les services secrets français accusèrent les frères de Georges Ibrahim Abdallah de ces attentats.

Les autorités françaises offrirent des sommes d'argent pour tout renseignement concernant les frères Abdallah. Elles diffusèrent les noms des frères dans le monde entier pour qu'ils soient poursuivis, et firent afficher leurs photos dans tous les postes frontières et dans les lieux publics en France.

Les frères Abdallah nièrent immédiatement ces accusations calomnieuses à travers des conférences de presse. Les 'informations' sur lesquelles les services secrets français prétendaient s'appuyer provenaient des rapports du Mossad et de ceux de l'avocat de Georges Ibrahim Abdallah, Jean-Paul Mazurier, qui était devenu toxicomane et que les services secrets utilisaient comme informateur et comme désinformateur. Le syndicat des avocats le chassera plus tard de ses rangs, lorsque cette affaire fut rendue publique [6].



Révélation du rôle de l'avocat-policier Mazurier

Officiellement sur base de l'étude des documents trouvés à Lyon chez Georges Abdallah, une commission rogatoire ordonnant la perquisition d'un appartement parisien, rendue par la juge d'instruction Kleidmann dès le 27 octobre 1984, est exécutée le ... 2 avril 1985 au matin, juste avant la libération conditionnelle de Georges Abdallah! On y trouve 23 kilos d'explosifs, des 3 détonateurs, des armes et des munitions, parmi lesquelles le pistolet tchèque qui a servi aux actions contre Roy et Barsimentov.

1.7. Le second procès

Le premier mars 1987, les autorités françaises jugèrent une deuxième fois Georges Ibrahim Abdallah sur base de cette 'découverte' tardive et miraculeuse. Il fut accusé de conspiration dans des actes terroristes (d'avoir fondé les Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises et d'en avoir planifié

les opérations). Un verdict de condamnation à perpétuité fut prononcé. Pour ce procès, les autorités françaises avait constitué un tribunal spécial antiterroriste pouvant prononcer ses verdicts sur base des données fournies par les services secrets, sans avoir recours aux preuves juridiques ou aux témoins, contrairement aux codes de procédure. Absolument personne ne s'était présenté en témoignage de l'implication de Georges Abdallah dans tout ce qu'on lui attribuait comme charges.

La condamnation à perpétuité de Georges Abdallah et l'accusation lancée contre ses frères servirent à désinformer le peuple français sous le choc des attentats-massacres du CSPPA, à satisfaire les Américains et les sionistes, et à faire apparaître la France comme un pays pouvant combattre le terrorisme.

1.8. La détention

En prison, comme en témoignent les textes que nous publions dans cette brochure, Georges Ibrahim Abdallah a continué à défendre la cause des peuples. C'est ainsi qu'il a adhéré à la Plate-forme du 19 juin 1999 qui a réuni dans une communauté de lutte une centaine de prisonniers révolutionnaires, communistes, anarchistes, antifascistes et anti-impérialistes, et qu'il a participé aux grèves de la faim de solidarité avec les prisonniers révolutionnaires en Turquie.

En août 2002, en solidarité avec les prisonnières palestiniennes détenues à Neve Tirza (Israël) en grève de la faim pour dénoncer les humiliations quotidiennes dont elles font l'objet dans les geôles sionistes, Georges Ibrahim Abdallah et presque tous les prisonniers de la centrale ont refusé le repas de l'administration pénitentiaire. Cette initiative lui a valu d'être, en compagnie de deux autres prétendus 'meneurs' placé pendant plusieurs mois à l'isolement, à la prison de Fresnes.

Georges Abdallah a encore comparu le 1er décembre 2010 devant un tribunal de Tarbes pour "refus de se soumettre à un prélèvement ADN". Il avait été condamné à trois mois de détention pour ce refus. Trois mois de détention alors qu'il est condamné à perpétuité !



Georges Abdallah photographé dans la cour de la prison de Lannemezan

1.9. Le refus de libération

Depuis 1999, la libération de Georges Ibrahim Abdallah ne requiert pas de recours en grâce particulier, elle est possible juste par un simple arrêté administratif du Ministère de la Justice, conformément au code pénal français qui rend cette libération possible après quinze années d'incarcération.

En novembre 2003, la juridiction régionale de libération conditionnelle de Pau avait autorisé la libération de Georges Ibrahim Abdallah à condition qu'il quitte la France immédiatement. Sur ordre du ministre de la Justice Dominique Perben, le procureur général de Pau avait aussitôt fait appel de cette décision, saisissant de facto la juridiction nationale.

La juridiction nationale de libération conditionnelle a rendu son verdict le 15 janvier 2004, en décidant le maintien en prison de Georges Ibrahim Abdallah, décision conforme aux conclusions de l'avocat général et au souhait du ministre...

Février 2005, Georges Ibrahim Abdallah présente une nouvelle demande de libération conditionnelle. Septembre 2005, le Tribunal de Grande Instance de Tarbes, présidé par le même juge qui avait statué positivement en 2003 à la première demande rejette cette demande. Septembre 2005, appel de cette décision introduit par Georges Abdallah. Février 2006, nouveau refus.

Georges Ibrahim Abdallah a déposé une nouvelle demande de libération conditionnelle le 6 février 2007. Elle devait être examinée le mardi 26 juin 2007 à 15H30, soit quasiment à la limite du délai maximum de 6 mois autorisé

par la loi. Rappelons que maintenant en France la justice d'exception s'effectue par vidéoconférence. L'accusé est seul, ou avec son avocat, face à des caméras dans son lieu de détention, entouré de gardiens. Les juges, avocats des parties civiles, procureur quant à eux siègent à Paris dans les locaux du Palais de Justice. Le 6 février, personne ne savait faire fonctionner les caméras ! L'examen de la demande a donc été repoussé après les vacances judiciaires, au 4 septembre. Après un nouveau report, la demande sera rejetée le 10 octobre.

20 décembre 2007, la demande de libération conditionnelle de Georges Abdallah est examinée en appel. L'audience est fixée le 31 janvier 2008, puis reportée au 17 avril, puis au 4 septembre, puis au 8 janvier 2009, au 26 mars 2009 !!!

La cour va se baser sur un avis de la commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté de Paris rendu le 22 janvier 2009 concernant Georges Ibrahim Abdallah : « Il [Georges Ibrahim ABDALLAH] revendique ses actes et les justifie par son engagement politique ; il se présente comme un « résistant » qui, à l'époque, luttait par la violence contre l'occupation du LIBAN par ISRAEL, avec la complicité des ETATS-UNIS. (...) La commission constate que Georges Ibrahim ABDALLAH n'a aucunement renoncé à la lutte armée et à l'action terroriste, y compris en France. Sa dangerosité est démontré par son indifférence pour le sort des victimes et la force intacte de ses convictions qui peuvent à nouveau, si le contexte politique s'y prêtait, le pousser à se comporter en activiste résolu et implacable. La commission émet un avis défavorable à la demande de libération conditionnelle de Georges Ibrahim ABDALLAH. »

Le 5 mai, la libération est refusée.

Le 21 novembre 2012, le tribunal d'application des peines de Paris se prononce en faveur de la libération conditionnelle de Georges Abdallah. C'est la première décision positive à l'égard du prisonnier libanais depuis 2003. Néanmoins, comme à l'accoutumée, le parquet fait immédiatement appel. Début janvier 2013, l'affaire est examinée en appel et la justice confirme la libération conditionnelle. Celle-ci est toutefois conditionnée par un arrêté d'expulsion devant être signé par le ministère de l'Intérieur. Dans l'attente de ce document, le tribunal d'application des peines décide de reporter l'examen de la demande de libération conditionnelle, entraînant une nouvelle procédure en appel à l'initiative du parquet, lequel conteste cette décision. Finalement, le 4 avril 2013, la cour de cassation donne gain de cause au parquet. Elle casse et annule la décision du 10 janvier 2013 et déclare irrecevable la demande de libération conditionnelle de Georges Ibrahim Abdallah.



La dernière photo (prise lors d'un transfert) de Georges Abdallah

2. Trois textes de Georges Ibrahim Abdallah

2.1 Déclaration au procès (23 février 1987)

Madame, Monsieur.

Qu'un combattant arabe soit jugé par une Cour Spéciale en Occident, rien de plus normal. Qu'il soit traité de criminel et de malfaiteur, rien de vraiment nouveau, déjà les "bandits de l'Aurès", les "terroristes" de Palestine, ainsi que les "fanatiques lépreux" d'Ansar et Khiam ont été l'objet de ces honorables qualificatifs. Ils rappellent à tous ceux qui ont la mémoire courte le patrimoine de votre justice occidentale ainsi que votre civilisation judéo-chrétienne. Mais que le criminel yankee, bourreau de tous les déshérités de la terre, soit, en plus, le représentant des prétendues victimes devant vous, il y bien de quoi alors s'abstenir de tout commentaire sur la nature de votre Cour ainsi que sur la tâche qui lui est assignée.

Si, de prime abord, le représentant de l'entité sioniste semble manquer à la scène, bien évidemment, ce n'est ni par pudeur ni par discrétion de votre part ; c'est pour la simple raison que cette entité n'est qu'une tête de pont occidentale, c'est une base opérationnelle des chiens de garde impérialistes, c'est un modèle miniaturisé de ce que nous réservent vos patrons à travers leur stratégie d'anéantissement et de balkanisation. Il va de soi que devant votre Cour, cette entité est déjà représentée : si ce n'est par son patron yankee, ce sera par son homologue l'avocat général.

Ne pas commenter la nature de votre Cour ne veut nullement dire cautionner son illégitimité, sans occulter non plus sa parfaite légalité qui illustre à juste titre le gouffre qui sépare votre monde légal de notre monde réel ; représentation authentique de la paix instaurée par votre système, maintenue par l'anéantissement de millions d'hommes dans nos régions des périphéries. En dépit des souffrances de tous les peuples de la terre, vos patrons imposent la paix et la légalité de leur système criminel dont la guerre fait partie intégrante ; mais vous vous trompez si vous espérez que la guerre ne dépassera jamais plus les régions des périphéries.

Quarante ans après la libération de Paris, on voit persister dans votre pays une référence quasi obligée de tous vos patrons aux années d'occupation, référence mystifiante, larmoyante et vantarde ; elle occulte d'une part la lâcheté de tous ceux qui se foutaient des porteurs de l'étoile jaune, et qui n'ont découvert leur virilité qu'en soutenant les escrocs qui exploitent les terribles souvenirs d'Auschwitz et d'autres crimes de votre système ; et d'autre part, elle occulte aussi les raisons des actions illégales de ces "terroristes lépreux" de l'Affiche Rouge et de leurs camarades qui sauvaient l'honneur de votre pays en se battant héroïquement contre l'ordre des criminels et de leurs fantoches. Ils se sont battus ici en France et ailleurs. Ils attaquaient là où ils pouvaient, foulant aux pieds toute légalité qui entravait leur légitime combat. Quatre ans d'occupation de votre hexagone ont mis en lumière la criminelle légalité de votre système impérialiste et ont comblé d'honneur tous ceux qui s'étaient attachés à la légitimité de le combattre.

Certes, ces "lépreux terroristes" n'étaient pas très nombreux et les généraux "Massu" ne figuraient pas à titre d'exception dans leur mouvement, mais cela ne nous empêche pas d'espérer voir ressurgir de "nouveaux lépreux", beaucoup plus nombreux, dont le mouvement soit dépourvu des "Massu" et qui s'engagent dans le même combat des "pestiférés" du Moyen et Proche-Orient, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique centrale pour mettre un terme à la légalité de votre paix garantie par la stratégie d'anéantissement de vos

patrons dans nos régions périphériques. Heureusement, l'actualité ne dément pas nos espoirs.

Bien sûr, vous n'êtes pas ici pour parler politique, c'est clair, vous êtes ici simplement pour juger des actions qui ont perturbé la paix de votre ordre ; pour connaître le sens de cette paix "apolitique", rien de mieux que de se référer à un de vos sages patrons, un des garants de vos institutions [Mitterrand].

À la veille d'une de vos agressions contre notre peuple, ne déclarait-il pas : « Cette paix est mieux défendue par la guerre que nous faisons que si nous laissons aller les choses, elle est mieux préservée par notre action que par notre inaction ».

C'est cette paix, Messieurs, la paix des cimetières, que menacent les actions que vous prétendez juger. C'est la continuité de la guerre d'extermination perpétrée par Reagan, le leader de votre ordre, qui est menacée. C'est à la guerre impérialiste que votre Cour se donne le droit de faire un procès.

Non, Messieurs, votre Cour est loin d'être apolitique. Non, Messieurs, votre procès loin d'être légitime s'inscrit sur le drapeau légal de la guerre impérialiste menée contre notre peuple, balayant par là même les bonnes intentions de ceux qui jouent les bons offices auprès de vos patrons, ainsi que les illusions de ceux qui ont cru hypocritement que la vipère change de nature en changeant de peau.

Avec quelle sérénité et quelle indépendance prétendez-vous juger des actes de guerre en les isolant du processus général de l'agression impérialiste perpétrée contre notre peuple ? Dans quelle mesure, vous, représentants de l'impérialisme français, n'êtes-vous pas impliqués dans cette guerre ? De quel cynisme doit être doté le représentant du criminel Reagan pour se présenter en victime et partie civile à Paris au moment où l'US Navy prépare l'assaut de Beyrouth et autres cités arabes ?

[NdE : A l'époque du second procès de Georges Ibrahim Abdallah, la marine américaine bombardait les environs de Beyrouth, et l'arrière-pays, dans le cadre du conflit entre la résistance libanaise et la "Force internationale de maintien de la paix" déployée par les puissances impérialistes à Beyrouth après le retrait israélien. Les chasseurs-bombardiers de l'aéronavale et les canons du cuirassé New Jersey firent des dizaines de victimes. Les bombardiers Super-Étendard de l'aéronavale française participèrent aussi à ces bombardements.]

Il faut avoir une certaine parenté avec Goebbels pour pouvoir faire avaler cette scène et qui d'autre que les instances impérialistes occidentales a droit à

cette ordure de l'histoire et son infâme parenté !



Depuis bientôt plus de quarante ans, notre peuple subit les agressions de tout poil. Aucune arme ne fait défaut au champ d'expérimentation où notre peuple sert de cobaye. Du début du siècle jusqu'à nos jours, rien ne nous fut épargné par vos patrons, des plus infâmes conspirations aux plus criminels massacres. Anéantissement et balkanisation se conjuguent sous le drapeau mystificateur des droits de l'homme occidental. Anéantissement, les Américains et leurs chiens de garde sionistes se chargent actuellement de le perpétrer le plus cruellement possible. Balkanisation, vous occidentaux, Européens en l'occurrence, vous en êtes les architectes, les anges gardiens de sa continuité.

Notre pays, Messieurs, est occupé, notre peuple est déraciné. Les occupants, les agresseurs, sont des occidentaux blonds aux yeux clairs.

Ce ne sont pas des slogans de propagande, ce sont des femmes et des hommes en chair et en os éventrés, ce sont des gosses par centaines décapités. Chaque jour, il y a des morts, chaque jour il y a des avions qui bombardent et tuent, et des navires de guerre sèment la mort et la destruction. Chaque jour, vos colons

ramassent de nouveaux otages, notre peuple des territoires occupés est otage et le reste est otage potentiel ou victime en puissance.

Certes, ni à Ansar ni à Ashkelon il n'y a de chambres à gaz, les bombes à dépression et autres fleurons de votre industrie en font la relève, et vos colons en sont parfaitement satisfaits, au moins jusqu'à maintenant. Tout se joue en fonction de la proportion des nouveaux colons que vous pouvez leur fournir ; mais tout se joue aussi en fonction de l'attachement de notre peuple à la légitimité de combattre l'ordre fournisseur de colons, votre criminel ordre. Bien sûr, à votre grande satisfaction, l'édifice de balkanisation remplit toujours ses fonctions ; aussi longtemps que les prostitués-marionnettes de vos proxénètes sont en place, ils y resteront, rassurez-vous, à court terme.

Messieurs, je ne suis pas ici pour attirer votre attention sur la cruauté des massacres perpétrés contre notre peuple ; vous n'êtes pas, d'ailleurs, tellement étrangers à ces massacres. Je ne suis pas ici non plus pour solliciter une condamnation du bourreau ; déjà les plus hautes instances internationales nous en ont fournies assez, mais hélas, ces paperasses ne nous ont pas servi à grand chose, ni en 1982, ni avant ni après, face aux fleurons de votre industrie meurtrière.

Je suis ici, Messieurs, pour vous demander simplement de bien vouloir laver vos mains maculées de notre sang et du sang de nos mêmes, avant de prétendre nous juger, car celui qui accepte de fouler aux pieds le sang de vingt-cinq mille morts tombés au Liban lors de l'invasion impérialo-sioniste de 1982 ne peut qu'être le complice direct de Reagan et de Begin dans leur guerre d'extermination contre notre peuple. Vingt-cinq mille morts en trois mois à l'honneur de votre paix, quarante-cinq mille blessés à l'honneur de votre justice. Quatre-vingt dix jours et Beyrouth tenue en champ d'expérimentation des armes américano-israéliennes et pourtant l'administration Reagan est victime et partie civile à vos yeux ! Bien sûr, rien d'anormal dans tout cela, en dépit de l'illusion débile de ceux qui prétendent déceler une possible impartialité de la France impérialiste et de sa justice.

C'est ça, l'ABC de votre justice, le fond de ce procès et de ces accusations qui, par ailleurs, ne me sont que des honneurs que je n'ai pas mérités. Si notre peuple ne m'a pas confié l'honneur de participer à ces actions anti-impérialistes que vous m'attribuez, au moins j'ai l'honneur d'en être accusé par votre Cour et de défendre leur légitimité face à la criminelle légalité des bourreaux, et je crie haut et fort : Foulons aux pieds toute entrave à la légitimité de notre combat. Foulons aux pieds la paix de tout ordre qui se manifeste chez nous en termes de "Paix en Galilée".

Je sais très bien que c'est cette position qui est à criminaliser, et c'est en fonction de cette tâche que votre justice est rappelée à l'ordre par l'administration Reagan. En toute "indépendance" et "impartialité" vous avez obéi à l'appel, et en toute sérénité je vous répons au nom de ce que je représente ici : ou bien il y aura la paix pour notre peuple arabe, et sur toute la terre arabe, ou bien il n'y aura la paix pour personne et nulle part.

Bien sûr, les criminels yankees et leurs homologues socio-démocrates vont crier haro sur les "terroristes fanatiques", ils enfreindraient les lois de la paix impérialiste et les règles élémentaires de la "tolérance" occidentale orchestrée à la cadence des obus du [cuirassé] New Jersey et des F-16 quand ce n'est pas à la cadence de ceux des Super-Étendard et des Jaguar.

Bien sûr, les esprits "tolérants" et "démocrates" ont bien de quoi s'indigner devant la montée du "fanatisme" et du "terrorisme international", ils n'oublient jamais d'afficher leur "solidarité humanitaire" avec la résistance contre l'occupant à la seule condition que les victimes obéissent aux lois des bourreaux, à savoir que la guerre ne devra jamais plus dépasser les régions des périphéries et ne devra plus jamais perturber leur criminelle paix.



Tout aussi compréhensibles, les préoccupations et la fureur des "civilisés" chevaliers de l'Occident des "droits de l'homme" et de la "liberté" face à ces "barbares pestiférés" du Proche et Moyen-Orient. Comment ne pas comprendre leur inquiétude et leur déception : alors que tous les chefs-d'œuvre de leur civilisation sont exposés sous l'œil bienveillant de leurs "droits de l'homme" et de leur statue de la "liberté", partout sur la terre arabe - que ce soit à Maaraké ou à Zrarié, à Bir el Abd ou à Sabra et Chatila, à Benghazi ou à Tripoli [L'aéronavale américaine venait de bombarder ces deux villes libyennes], pour ne pas en citer d'autres — toujours la même obstination chez ces "barbares", déception qui rappelle, par ailleurs, celle de vos ancêtres quand, pour la même mission "civilisatrice", ils étaient allés pour des prunes aux abords de Damas.

Cet Occident impérialiste judéo-chrétien que vous représentez, Messieurs, n'a pas à se plaindre beaucoup de "l'incompréhension" de ses valeurs par notre Orient périphérique et musulman — accusé et criminalisé, agressé et dominé. Certes, on n'est pas encore arrivés à concevoir des statues de la liberté à l'égal du New Jersey et de ses canons, ou des F-16 et de leurs bombes, mais ne faut-il pas reconnaître qu'on est arrivés à les recevoir comme il se doit !!!

Certes, on n'a pas encore érigé dans vos villes des statuettes de la "liberté" comme celle érigée à Bir el Abed (à titre d'exemple) et signée de la main de Reagan, ayant pour matériel le modique chiffre des quatre-vingt corps carbonisés et déchiquetés, mais là-dessus, je peux vous assurer qu'on saurait bien vous imiter.

Bien sûr, votre indignation est bien claire à l'égard de notre "intolérance" d'orientaux arabes et musulmans, mais faut-il signaler qu'on a bien compris votre "tolérance" exprimée par excellence par Sharon et ses hordes à Sabra et à Ansar, par Begin et Shamir à Kfar Kassem et Deir Yassin ; et nous sommes bien convaincus qu'elle ne se limite pas à l'aire arabe et musulmane. Elle se manifeste aussi cruellement tout au long des périphéries de votre système : de la Grenade à l'Afrique du Sud, des frontières nicaraguayennes à celles de l'Angola, du Salvador et du Chili à la Corée du Sud et de la Malaisie, là où il y a yankee, patron de votre ordre, ou ses laquais, il y a la mort et la destruction.

Et pourtant il est partie civile et victime à Paris, ou plutôt c'est pourquoi il peut se présenter en partie civile à Paris au lieu d'être accusé à Nuremberg. Bien sûr, il n'y a pas de raison pour que le bourreau soit accusé, ses victimes ne sont en fin de compte que des Arabes, des Africains, des Asiatiques et des Latino-Américains ; et leur extermination n'est ni un délit ni un crime pour la

justice occidentale.

C'est dans cet état d'esprit que la chambre d'accusation a établi ses prétendues charges irréfutables contre moi.

Il est déjà bien clair votre Cour que je n'ai nullement l'intention de commenter ces prétendues charges, vous signalant simplement que comparativement appliquées, telles qu'elles vous sont présentées par la chambre d'accusation, elles sont aussi irréfutables contre "Monsieur tout le monde" en France.

Je tiens simplement à signaler, à vous qui avez le droit légal de me juger ainsi qu'à tous ceux qui ont la légitimité d'en faire autant, le fait suivant : je suis accusé d'assassinat et de complicité pour avoir été en France avant ou après des attentats. Que dire alors de Monsieur Jean-Christophe Mitterrand qui était en Palestine occupée à Kfar Hanassi quand la soldatesque sioniste se livrait aux pires excès ? Que dire de celui qui se rendait à Beyrouth sur les chars de Sharon en 1982 lors de l'invasion du Liban pour exprimer son soutien aux avant-gardes de votre monde "libre" [le ministre Léotard] ? Que dire de tous ceux qui livraient et livrent encore les fleurons de leurs arsenaux aux agresseurs de notre peuple, des Jericho 2 à tête thermonucléaire aux F-16 ? Bien sûr, pour vous la comparaison ne tient pas debout, ils ne sont en fin de compte que des occidentaux, blonds aux yeux clairs, et surtout au service de la paix impérialiste. Mais faut-il vous rappeler que votre argumentation ne saura être qu'une charge en plus devant ceux qui ont la légitimité de les juger.

Sachant bien que la lutte des peuples n'avance pas en fonction de la longueur des déclarations de ses combattants prisonniers, je remercie mes ravisseurs pour m'avoir laissé exprimer ce que j'ai à dire en dépit du régime d'isolement carcéral qui m'est appliqué.

M'adressant à vous ainsi qu'à mon père, de qui je n'ai plus de nouvelles, je vous répète la parole d'un combattant africain: «wotta sitta», ce qui veut dire en français : « le temps est juste » ou plutôt « c'est juste le temps de... », et je me retire de cette Cour, vous laissant le plaisir d'écouter le représentant du bourreau et sa défense vomir leur haine contre les déshérités de la terre.

A bas l'impérialisme et ses laquais !

La Victoire et la Gloire pour tous les peuples en lutte !

Georges Ibrahim Abdallah
Paris, le 23 février 1987.

1.2. L'Intifada vaincra ! (11 octobre 2002)

À l'aube de cette troisième année d'Intifada Al-Aqsa, les masses populaires palestiniennes et leurs avant-gardes révolutionnaires sont plus que jamais déterminées à continuer la lutte et à intensifier la résistance sous toutes ses formes, armées et populaires.

Qu'il s'agisse de ces groupes d'enfants qui, dans leurs quartiers "s'opposent" à la soldatesque sioniste avec des lance-pierres ou de ces cortèges de mères qui cherchent à briser les interminables couvre-feux dans ces villes martyrisées. Qu'il s'agisse de ces opérations kamikazes parfois tant controversées ici et là ou de ces héroïques combats non médiatisés dans les ruelles de Jénine, de Khan Younei et de la casbah de Naplouse ou ailleurs. Ces diverses formes de lutte et de résistance sont toujours fonction de la dynamique globale de l'occupation. Elles sont aussi l'expression révolutionnaire d'une volonté inébranlable de tout un peuple décidé à continuer son intifada jusqu'au retrait total des forces d'occupation sioniste et la création d'un État indépendant avec Al-Qods [Jérusalem] comme capitale.

En dépit des lourdes pertes de ces derniers mois (les nombreux cadres et dirigeants assassinés et les milliers d'autres emprisonnés) et la criminelle politique de Sharon consistant à détruire systématiquement les infrastructures de la société palestinienne, en dépit de tout ce qu'un peuple encerclé peut endurer lors des interminables couvre-feux, le mot d'ordre des forces vives palestiniennes demeure : « l'Intifada continuera, l'Intifada vaincra ! »

Comme toujours, au fur et à mesure que l'ennemi généralisera sa criminelle guerre et qu'en face s'intensifiera la résistance des masses, des voix exprimant les choix de certaines strates bourgeoises du mouvement du peuple commenceront à se faire entendre bruyamment. Ainsi serait-il urgent d'arrêter toute forme de résistance armée (tout particulièrement dans les territoires de 48) à commencer, sans délai, par celle qui suscite une certaine controverse au sein du mouvement national, à savoir les opérations kamikazes. Il serait aussi opportun de condamner la violence en général et d'arrêter l'Intifada et de procéder à des réformes de l'Autorité Palestinienne (ou ce qu'il en reste). Bien entendu, cela est à la demande et sous le contrôle des Etats-Unis et leur chien de garde sioniste et en vue d'une « reprise des négociations ». Tout naturellement, ces appels n'ont pas beaucoup de chance d'être favorablement entendus des forces vives palestiniennes ; cependant ils laisseront quand même une certaine confusion dans le mouvement des masses.

L'Intifada, vivier de régénération de la direction palestinienne, est continuellement travaillée et façonnée par l'interaction de deux dynamiques intimement liée : celle de la lutte de classes propre à la société palestinienne et celle de l'antagonisme opposant existentiellement cette dernière à la colonisation d'implantation sioniste. En fait, l'Intifada Al-Aqsa est loin d'être un phénomène passager ; elle est appelée à demeurer assez longtemps l'expression vivante et conflictuelle d'une Palestine à qui l'entité sioniste dénie le droit d'exister.

Par une sorte d'aveuglement propre aux forces réactionnaires, le gouvernement israélien continue à considérer que l'Intifada n'est que l'œuvre de quelques dirigeants qu'il suffirait d'éliminer pour en finir avec la radicalisation et l'organisation du mouvement des masses. En même temps, une certaine efficacité répressive serait nécessaire, selon le criminel Sharon, mais juste « pour briser la volonté de résistance » des masses palestiniennes et les amener, sous la direction de quelques collaborateurs assez raisonnables, à une soumission bien tranquille dans des bantoustans éparpillés entre les colonies de peuplement.



Le monde impérialiste a donné carte blanche à Israël pour en finir avec

l'Autorité Palestinienne et régler comme bon lui semble la "révolte" des Palestiniens. Le gouvernement de Sharon n'est que l'expression sioniste de cette volonté impérialiste.

Depuis un an il a tout mis en œuvre pour anéantir la possibilité effective de la création d'un État palestinien à l'Ouest du Jourdain. Ainsi l'armée sioniste a-t-elle entrepris cette campagne de destruction systématique de tout ce qui est infrastructure palestinienne. Rien n'a été épargné, surtout à l'intérieur des villes : des postes et locaux de l'Autorité Palestinienne et des services de sécurité aux réseaux de rue, d'eau et d'électricité, ainsi que les immeubles privés et publics y compris des écoles et des hôpitaux.

Les assassinats des dirigeants et les arrestations de milliers d'autres qui appellent à la mobilisation et organisent la résistance contre l'occupant se multiplient de plus en plus. Il ne s'agit plus simplement de frapper durement le mouvement national palestinien et ses cadres mais aussi et surtout de créer le climat convenable pour faire passer ses plans politiques après avoir privé le mouvement de ses meilleurs militants.

Le gouvernement Sharon n'a pas gagné son pari. Loin de là : la volonté de résistance des Palestiniens et Palestiniennes n'a jamais été aussi ferme. Certes, il a résilié les Accords d'Oslo en abolissant la zone A, cependant il est à noter que les Accords d'Oslo ont déjà rempli leurs fonctions pour les deux côtés :

— Pour Israël ils devaient permettre de renvoyer à la "phase terminale" les solutions des quatre grandes questions : celles des réfugiés, des frontières, des colonies et de Jérusalem.

— Pour la direction palestinienne, ils devaient permettre une certaine institutionnalisation d'une base déjà présente sur la terre de Palestine, afin d'aller en avant et créer dans la "phase terminale" un État palestinien...

Les Accords d'Oslo se sont terminés lors des négociations de la "phase terminale" où l'on a rien réalisé concernant les grandes questions, ce qui a donné d'un côté l'Intifada Al-Aqsa et de l'autre le gouvernement Sharon.

Que peut faire ce dernier en plus de ce qu'il a déjà entrepris depuis plus d'un an ?

Certainement, la guerre impérialiste contre l'Irak tombe au bon moment pour ce gouvernement. Cependant, elle ne lui offrira aucune possibilité d'imposer une quelconque solution viable concernant les revendications justes des masses palestiniennes. Tout au plus elle lui permettra :

— De supplanter les Accords d'Oslo par d'autres du même genre (ce qui est d'ores et déjà en train de se faire) ;

— D'œuvrer avec une fraction de la bourgeoisie palestinienne pour un cessez-le-feu tout en poursuivant la guerre contre les avant-gardes révolutionnaires et les diverses structures de l'Intifada sous le mot d'ordre : « Destruction des racines du terrorisme » ;

— D'instaurer une période intermédiaire dont la durée et les confins restent indéterminés et après laquelle on disserterait d'une énième "phase terminale".

Pour le moment, en Palestine, il y a la guerre. Sharon continue sa campagne de destruction. Les assassinats, les arrestations, l'arrachage des arbres et les couvre-feux dans les villes et villages dévastés n'ont pas diminué, seulement ils n'occupent plus le devant de la scène : les préparatifs de l'invasion impérialiste de l'Irak avec ses divers scénarios plus cauchemardesques les uns que les autres ne laissent pas beaucoup de place pour les "petites horreurs" en Palestine. Certainement, la solidarité avec la Palestine aujourd'hui passe aussi par la mobilisation contre la guerre impérialiste prévue contre l'Irak.

Camarades,

Tout laisse supposer que la pacification américaine du Moyen-Orient avec la guerre prévue contre l'Irak sera plutôt l'instauration d'un état de guerre permanent dans la région justifiant, sinon garantissant, une présence militaire américaine assez massive. Nulle part comme ici ne s'avère aussi évidente et vraie cette formule : « Washington ne veut pas d'une solution, elle veut seulement un problème de longue durée... » L'aveuglement du gouvernement israélien le pousse à engager l'entité sioniste comme une base militaire fort utile aujourd'hui pour le dispositif américain, voire indispensable demain quand il faudrait s'attaquer à la Syrie et au Liban. Seulement, le sort des bases militaires, fussent-elles les plus importantes, n'est guère enviable...

Mobilisons-nous, camarades, contre cette criminelle guerre impérialiste ;
Mobilisons-nous, camarades, pour soutenir davantage l'Intifada et le peuple de l'Intifada.

L'Intifada continuera ! L'Intifada vaincra !

Georges Abdallah, prison de Fresnes, le 11 octobre 2002.

1.3. Déclaration aux participants à un meeting de Méricourt pour sa libération (10 avril 2009)

Cher«e»s Camarades, Cher«e»s ami«e»s,

Tout au long de ces années de captivité _ et elles sont déjà assez nombreuses !_ votre solidarité m'a toujours été d'une importance capitale ; Elle ne m'a jamais manquée surtout dans les moments les plus difficiles. Aujourd'hui, vous savoir, toujours présents à mes côtés à travers vos diverses initiatives solidaires, me remplit de force et d'enthousiasme.

Camarades, de ces sinistres lieux où je me trouve depuis presque un quart de siècle, à vous tous, mes plus chaleureuses salutations révolutionnaires...

Par ce temps de crise, ce temps de grandes luttes, la bourgeoisie impérialiste ne cesse de renforcer toujours plus son arsenal répressif, décrétant de nouvelles lois toujours plus absurdes les unes que les autres et stigmatisant de nouvelles catégories des strates populaires. Sans vergogne, elle cherche par tous les moyens à surfer sur l'émotivité de l'opinion publique, à la manipuler et l'utiliser... Démagogie et mystification vont de pair avec l'exploitation éhontée de moindre fait divers...

Pour contrer la mobilisation des masses populaires et terroriser les protagonistes de la lutte contre la barbarie du capital, la bourgeoisie n'hésite pas, entre autres, à transformer les prisonniers révolutionnaires « récalcitrants », en véritables otages enterrés vivants. Pour les plus « téméraires » selon elle, à savoir ceux et celles qui refusent de céder au chantage, la loi du 25 février 2008 « relative à la rétention de sûreté » est désormais en application. Le chantage de la bourgeoisie impérialiste n'a pas de limite que celle exprimant la ferme résolution des révolutionnaires derrière les murs et l'inébranlable solidarité que vous développez à travers vos diverses initiatives...



C'est pourquoi, chers«e» camarades, dans ce climat délétère d'oppression et de manipulation, la mobilisation solidaire s'avère plus qu'indispensable pour tous ceux et celles qui résistent derrière les barreaux. La barbarie du capital, ses guerres dévastatrices dans les périphéries du système et la misère qu'elle génère désormais partout, ne peuvent que susciter la mobilisation et la combattivité des masses populaires et attiser toujours plus, révoltes et protestation à l'échelle planétaire...

Bien entendu les impérialistes de tout bord ne manquent pas de renforcer à cette échelle aussi les mesures de répression. Ils se servent des instances internationales — Conseil de sécurité en particulier — pour imposer les résolutions qui répondent à leurs intérêts. Au besoin, des tribunaux internationaux voient le jour ; tout naturellement il s'agit alors d'un des pays du Sud. Quant à l'OTAN ainsi que d'autres structures impérialistes traditionnelles, elles sont en permanence en pleine réadaptation, pour faire face aux contradictions inter-impérialistes et à l'affirmation croissante de la mobilisation solidaire des masses populaires à l'échelle régionale et mondiale... on l'a vu dernièrement lors de l'agression sioniste contre Gaza.

Face à la mobilisation en faveur des masses populaires de cette gigantesque prison à ciel ouvert et l'héroïque résistance des combattants Palestiniens les impérialistes ont pondu une résolution pour contrôler et réprimer « la contrebande » d'armes vers Gaza... tout naturellement, personne n'a demandé à Israël de

cesser de se réarmer. Personne n'a demandé des comptes à la soldatesque sioniste pour les pires excès auxquels s'est livré à Gaza. Certainement la publication partielle des récits des soldats ces dernières semaines, dans un quotidien israélien n'y change pas grandchose. « Des soldats racontant leurs crimes à Gaza » n'émeut pas grand monde. Somme toute, ce que racontent ces soldats peut-être résumé par cette réflexion de l'un d'entre eux (je cite) « C'est ce qui est apparemment plaisant à Gaza : vous voyez quelqu'un suivre son chemin sur une route. Il n'a pas besoin d'avoir une arme, vous n'avez pas besoin de l'identifier, vous pouvez tout simplement lui tirer dessus. Dans notre cas il s'agissait d'une vieille femme qui ne portait pas d'arme ».

À entendre le ministre de la défense israélien Ehud Barak, Peu après la publication de ces témoignages des soldats, apparemment il n'y rien de vraiment extraordinaire ; il dit : « ... L'armée israélienne est la plus morale du monde, et je sais de quoi je parle car je sais ce qui s'est passé en ex-Yougoslavie, en Afghanistan, en Irak... » Justement, pour cette raison, il peut faire confiance aux pays membres de l'OTAN quand tous répondent présents pour participer à la protection de la puissance occupante... Ne serait-ce qu'en fonction de leurs abominables crimes perpétrés contre les masses populaires en Irak, en Afghanistan et ailleurs ils sont les meilleurs garants de l'impunité israélienne. Par ailleurs ils affirment tous à l'unisson et sans détours que la sécurité de l'entité sioniste est indépendante de l'occupation. Ainsi, Israël aurait-il le droit d'être un OCCUPANT et EN SÉCURITÉ en même temps. C'est pourquoi il faudrait désarmer les résistants aussi bien libanais que palestiniens. Il faudrait veiller à ce que cesse l'importation d'armes ou plutôt la « contrebande » d'armes vers Gaza ou le Sud-Liban... il faudrait utiliser la force sans aucune retenue afin que chaque palestinien(ne), chaque libanais, chaque arabe, voire chaque personne de part le monde oeuvrant pour la paix et la liberté, ait gravé au plus profond de soi même le droit d'Israël d'être UN OCCUPANT ET EN SÉCURITÉ en même temps.

Bien entendu les marines des US et autres criminel de l'OTAN s'acquittent d'une partie de cette tâche en contrôlant la méditerranée orientale, la mer rouge ainsi que le golfe d'Aden. Déjà au Sud-Liban certains membres de l'OTAN (dont la France) assurent une présence militaire significative dans la zone limitrophe du nord de l'entité sioniste. Ils veilleraient à ce que les résistants aussi bien Libanais que Palestiniens soient complètement

désarmés.

Barak peut leur faire confiance parce que Barak « sait ce qui s'est passé et ce qui se passe en ce moment en Irak, en Afghanistan et ailleurs... »...autrement dit, Barak sait de quoi sont capables les pays membres de l'OTAN quand il s'agit de réprimer et massacrer

les masses populaires qui refusent de se plier à leur criminel ordre...

Nous aussi camarades, nous pouvons faire confiance aux masses populaires et à leurs avant-gardes combattantes. Parce que nous aussi camarades, nous savons ce qui s'est passé au Liban face aux diverses agressions israéliennes et tout particulièrement face à celle de juillet 2006... Parce que nous aussi camarades nous savons ce qui se passe en Palestine depuis plus d'une soixantaine d'années et avec quel héroïsme et quelle obstination les masses populaires palestiniennes et leurs avant-gardes combattantes font face à l'une des dernières entités de colonisation de peuplement...

Nous aussi camarades, nous devons faire confiance aux masses populaires et leurs diverses expressions de lutte qui, comme nous le voyons aujourd'hui, s'affirment de plus en plus avec l'aggravation de la crise, un peu partout dans le monde... du Moyen-Orient à l'Afrique et au Sud-est asiatique, de l'Europe aux Antilles et à l'Amérique du sud... C'est aussi pour tout cela camarades, que face aux diverses agressions impérialistes la mobilisation des masses populaires et les innombrables initiatives solidaires s'inscrivent d'emblée dans un mouvement global aussi bien régionale que mondiale... lors de cette énième agression sioniste contre Gaza, des centaines et des centaines de milliers ont investi les rues de la plupart des grandes villes du monde criant leur colère et leur indignation et affirmant leur indéfectible solidarité avec les masses populaires palestiniennes...

Cher«e»s Camarades, Cher«e»s ami«e»s,

Partout où l'on voit fleurir l'espoir et la dignité, s'affiche en arrière plan le long parcours de la Résistance.

RÉSISTER ET TOUJOURS RÉSISTER JUSQU'AU CHANGEMENT DES RAPPORTS DE FORCES

C'est aussi vrai au Liban, en Palestine, en Irak et ailleurs...

Ensemble camarades, défendons par tous les moyens disponibles, le droit des peuples à la résistance !

Ensemble camarades, démasquons et dénonçons la tentative impérialo-sioniste concernant l'élargissement des responsabilités de l'OTAN sous le prétexte fallacieux de contrôle de la « contrebande » d'armes vers Gaza !

Certainement camarades c'est toujours en assumant la solidarité avec les luttes de masses populaires que l'on apporte la solidarité la plus significative aux prisonniers révolutionnaires.

À bas l'impérialisme et ses chiens de garde sionistes et leurs complices réactionnaires arabes

Honneur aux martyrs et aux peuples en lutte

Ensemble camarades nous vaincrons.

Georges Ibrahim Abdallah

Le 10 avril 2009



**Les autres textes de Georges Ibrahim Abdallah
sont en ligne sur notre site www.secoursrouge.org**